Date	Le 1 avril 2019
Soumis par	Pierre Boucher
Objet	Modifications Politique Comptes clients garderies et frais de garde 2019-2020
# du dossier	P01-Fac

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Afin de rencontrer nos objectifs budgétaires et de réduire la part municipale relié aux garderies, le service en collaboration avec le service des finances ont révisé la politique de Comptes Clients afin d'uniformiser la politique avec les frais proposés applicables.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

- Par le passé, certains items de la politique pouvaient porter les utilisateurs du Service (le client) à interpréter certains aspects de la politique différemment de l'intention voulu. Dû à quelques changements mineurs aux cours des deux dernières années et afin d'améliorer les communications avec les clients du Service, des modifications à la politique de Comptes clients s'avéraient nécessaires.

Section de la politique - Processus Item d): stipule;

- Les journées fériées suivantes ne seront pas chargées :
- 1er janvier - Journée de la famille - Vendredi Saint
- Lundi de Pâques - Fête de la Reine - 1er juillet - Congé civique
- Fête du Travail - Action de Grâce - 25 décembre - 26 décembre

Pour un total de 11 journées par années

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'approuver les modifications à la politique de comptes clients GAR15-01,

ET QUE le service soit mandaté à mettre en place le processus budgétaire applicable aux fins de réductions des journées fériées tel que recommandé.

THAT the Committee of the Whole hereby recommends to Municipal Council to approve the modifications of the clients account policy GAR15-01, as recommended.

AND THAT the service be mandated to put in place the budgetary process in order to reduce the statutory holidays, as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

Le Service de Garderies qui est en constante évolution a adressé dans la politique soumise pour approbation les critères et règlements appropriés à la gestion saine afin d'améliorer l'efficacité des services à offrir. Les changements à la politique sont en caractère gras dans la politique de comptes clients (proposé)

Lors du processus budgétaire 2019, un montant de $42,000 avait été ajouté au revenu, représentant une augmentation annuelle de 2% pour 6 mois. L'administration avait aussi précisé qu'un rapport allait être présenté afin d'apporter les précisions sur cette augmentation.

5) **DISCUSSION :**

Trois options de revenus supplémentaires ont été identifiées afin d'adresser les revenus supplémentaires nécessaires de $42,000. L'objectif de l'administration est de proposé des scénarios qui non seulement augmentent les revenus de la municipalité, mais réduit aussi le fardeau administratif. Le service de garde offre un menu extrêmement varié et ainsi ceci peut apporter des coûts d'administration plus élevés.

Option 1 : Augmenter tous les taux journaliers de 2 % pour les 6 derniers mois de 2019.

Option 2 : Depuis plusieurs années une autre clause de la politique reconnaît que tous les utilisateurs de service qui utilisent la totalité du service ont le droit à 10 journées d'absences sans frais au cours de l'année. L'administration de ces jours (utilisés/non utilisés) demande beaucoup de temps au service des finances et nous proposons éventuellement d'éliminer ces journées d'absences. Les gens qui n'utilisent pas le plein service n'ont pas accès à ces jours de congé. Le désavantage de cette option est qu'elle pénalise seulement les utilisateurs qui ayant la totalité des services, qui représente seulement 170 clients.

Option 3 : Éliminer les 11 jours fériés gratuits alloués aux utilisateurs

graduellement sur une période de deux années. Présentement, aucun utilisateur ne doit payer pour les jours fériés. Le service de garde n'est pas ouvert, toutefois les employés doivent être rémunérés pour ces journées. Cette option permettra de collecter des revenus supplémentaires sans nécessairement augmenter les taux facturés. Cette option est la plus équitable envers l'ensemble des clients, puisqu'elle affecte l'ensemble de ceux-ci.

Recommandation de l'administration :
L'administration recommande l'option 3 avec une partie de l'option 2.
En effet, l'administration recommande d'éliminer les 11 jours fériés sur une période de 2 ans et d'éliminer une journée d'absence/congé allouée par année. Ainsi, ceci permet de maintenir les mêmes taux tout en allant chercher plus de revenus.

De plus, il semble que ce changement permet à la Cité de se rapprocher des normes dans le marché. En effet, la majorité des compétiteurs n'offre pas de journée d'absence et les jours fériés doivent être payés.

6) **CONSULTATION :**
Le service a consulté les intervenants de différents secteurs du Services tels que l'administration des dossiers, le Service des finances, la gérante du Service ainsi que la coordonnatrice des garderies afin de s'assurer d'adresser avec exactitude tous les aspects nécessaires reliés à la politique.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

La plupart des changements à la politique n'ont pas d'impact financier. Par contre, en améliorant et en apportant plus de précision sur certaines clauses, les Services auront un meilleur outil de communication et ceci évitera aux employés de devoir justifier notre interprétation au sujet de la facturation / Entente de Service.

La deuxième partie de la politique impliquerait l'ajout des journées fériées aux ententes des parents payeurs et l'élimination d'une journée d'absence permise. Cet ajout étalé sur trois ans ferait en sorte de

maintenir les taux journaliers aux taux actuels tout en recevant des montants additionnels pour ces jours non facturés jusqu'à présent.

Advenant que le conseil approuve les changements proposés le service pourrait percevoir les montants suivants pour les années 2019, 2020, 2021;

Illimitation progressive de journées fériées		
Année (du premier juillet au 30 juin)	**Frais additionnel 2019-2020 Additionnal fees**	**Frais additionnel 2020-2021 Additionnal fees**
Pourcentage moyen d'augmentation	**2.5% à 2.9%**	**2.08% à 2.48%**
Total de revenus supplémentaire	**$98,171**	**$82,940**

L'impact budgétaire 2019 est de $ 49 085 puisqu'il est applicable sur les 6 derniers mois de l'année seulement (du 1er juillet au 31 décembre 2019).

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Selon nous, le scénario proposé étalé sur trois années ferait en sorte de garder les taux actuels et de stabiliser le budget des garderies.

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

- Politique de Comptes Clients (Proposé de mise à jour)
- Études des taux de garderies
- Politique de Comptes Clients (actuel)